

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15126**

Intitulé

Berger vacher d'alpage

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Centre de formation professionnelle et de promotion agricole -
CFPPA Savoies - Bugey

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212t Soins des animaux, soins vétérinaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Berger Vacher d'alpage est un salarié employé par des éleveurs bovins (lait ou viande) et ovins viande pour la saison d'alpage. Ces éleveurs sont souvent organisés en groupements pastoraux.

Les activités du berger sont principalement :

- Conduire et alimenter le troupeau
- Surveiller et soigner les animaux
- Utiliser et entretenir les équipements d'alpage
- Gérer sa vie en alpage
- S'insérer dans l'économie locale

Le Berger vacher d'alpage travaille seul ou en équipe (équipes de 6 à 8 bergers maxi) et est responsable du troupeau que les éleveurs lui confient pendant la période estivale.

Le métier est saisonnier, mais les organisations de transhumance inverse (nord/sud) peuvent permettre des emplois à l'année.

Les capacités attestées :

- Conduire et alimenter le troupeau (gérer les ressources fourragères, mise en place des clôtures, respect du cahier des charges)
- Surveiller et soigner les animaux (observer et repérer les pathologies, contenir les animaux, apporter les premiers soins, mettre en œuvre une conduite adaptée pour prévenir les risques)
- Utiliser et entretenir les équipements de l'alpage (traire et entretenir la machine à traire mobile, les groupes électrogènes, pompes..., connaître les règles de sécurité liées à la conduite en milieux accidentés)
- Gérer sa vie en alpage (préparer la montée en alpage, prévenir les accidents, organiser l'intendance et la vie au quotidien)
- S'insérer dans l'économie locale (assurer le rôle économique du berger : entretien du paysage, des équipements touristiques...), participer aux activités de préservation de la faune et de la flore, prévoir la complémentarité de la saisonnalité du métier de berger)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Élevage bovins lait, ovins viande, vaches allaitantes et génisses.

Emplois de bergers vachers en alpage pour la saison d'été et de salariés en transhumance inverse pour l'hiver.

Emplois en exploitations agricoles (individuelles ou groupements d'employeurs)

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1407 : Élevage bovin ou équin

A1410 : Élevage ovin ou caprin

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 6 blocs de compétences. Chaque bloc peut être acquis indépendamment et l'obtention de l'ensemble des blocs permet la délivrance de la totalité de la certification.

Après un parcours de formation, les compétences sont évaluées en situation réelle ou reconstituée par les maîtres de stage, les techniciens des services pastoraux et les formateurs (pâturage, soins, contention, traite, la vie en alpage)

En fin de formation, justifiant de ces épreuves certificatives, le candidat présente son dossier d'alpage devant un jury afin d'obtenir le titre de berger vacher d'alpage. Les savoirs associés sont évalués à l'oral lors de cette présentation (entretien d'explicitation)

Par la voie de la VAE, le candidat devra justifier de 1 an d'expérience (alpage) en lien avec la certification et rédiger un dossier de preuves qui sera examiné par le jury qui déterminera l'étendue de la validation. Le jury pourra convoquer le candidat à un entretien s'il le juge utile.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 15126 - Gérer la relation Homme/Animal	<p>Descriptif : Les capacités évaluées sont : Mettre en œuvre les techniques d'approche du troupeau, de manipulation et de contention des animaux, utiliser les matériels de contention présents sur l'estive.</p> <p>Modalités d'évaluation Evaluations pratiques de contention bovine et ovine</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 15126 - Assurer le suivi sanitaire du troupeau	<p>Descriptif : Les capacités évaluées sont : Repérer les pathologies du troupeau, maîtriser les interventions sanitaires, apporter les premiers soins, administrer un traitement adapté.</p> <p>Modalités d'évaluation Fiche d'évaluation pratique sur la période de stage en alpage (sens de l'observation ; capacité à garder et / ou guider le troupeau). Evaluation pratique soin</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 15126 - Alimentation du troupeau en estive	<p>Descriptif : Les capacités évaluées sont : Estimer et programmer les surfaces de pâture nécessaires au troupeau, Adapter les déplacements du troupeau en fonction de la disponibilité en eau,</p> <p>Modalités d'évaluation Fiche d'évaluation pratique sur la période de stage en alpage (Capacité à mettre en place une clôture ; Capacité à juger de l'efficacité ou de l'état d'une clôture)- Epreuve orale à partir du dossier d'alpage (conduite et gestion du troupeau et de l'alpage).</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 15126 - Valoriser les ressources fourragères	<p>Descriptif : Les capacités évaluées sont : Estimer les besoins alimentaires des animaux en fonction du stade physiologique, apprécier la valeur alimentaire des différentes pelouses.</p> <p>Modalités d'évaluation Evaluation orale à partir du dossier d'alpage (gestion de l'alpage et du troupeau)</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 15126 - Traire les vaches en alpage	<p>Descriptif : Les capacités évaluées sont : Utiliser, nettoyer et entretenir les équipements de traite (machine mobile, aire de traite), réaliser la traite dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité</p> <p>Modalités d'évaluation Evaluation pratique en situation</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 15126 - Gérer sa vie en alpage	<p>Descriptif : Les capacités évaluées sont : S'alimenter de façon régulière et équilibrée. Respecter une bonne hygiène de vie. Organiser les travaux pour gérer au mieux son temps quotidien.</p> <p>Modalités d'évaluation Epreuve orale à partir du dossier d'alpage Passage du BNS (Brevet National de Secourisme) Evaluation pratique (comportement professionnel)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	1 Président de jury : Directeur du CFPPA certificateur 2 professionnels (1 employeur ou technicien et 1 berger salarié) 1 formateur de CFPPA
En contrat de professionnalisation	X	1 Président de jury : Directeur du CFPPA certificateur 2 professionnels (1 employeur ou technicien et 1 berger salarié) 1 formateur de CFPPA
Par candidature individuelle	X	1 Président de jury : Directeur du CFPPA certificateur 2 professionnels (1 employeur ou technicien et 1 berger salarié) 1 formateur de CFPPA
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	1 Président de jury : Directeur du CFPPA certificateur 2 professionnels (1 employeur ou technicien et 1 berger salarié) 1 formateur de CFPPA

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau V, sous l'intitulé "Berger vacher d'alpage" avec effet au 18 février 2009 jusqu'au 22 août 2016. Autorité responsable : Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) des Savoies et du Bugey.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Berger vacher d'alpage" avec effet au 22 août 2016, jusqu'au 21 avril 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

8 à 10 certifications délivrées par an en moyenne

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Centre de formation professionnelle et de promotion agricole - CFPPA Savoies - Bugey : Auvergne Rhône-Alpes - Savoie (73) [La Motte Servolex]

CFPPA SAVOIE-BUGEY, domaine Reinach, 73290, La Motte-Servolex

Tél : 04-79-25-42-02

mail : cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- CFPPA SAVOIE-BUGEY domaine Reinach, 73290 La Motte-Servolex
- CFPPA de La Côte St André 57 Av Charles de Gaulle, 38261 La Côte Saint André
- CFPPA de Die Avenue de la Clairette, 26150 DIE

Historique de la certification :

Titre berger vacher d'alpage depuis 2012